



20210147

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :

**AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES**

SOUS-DOMAINE :

**AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES**

Séance du Conseil Communautaire du 7 juillet 2021 à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

**Mise en place des
critères d'attribution
des places en
crèches**

**Le nombre de
délégués en service
est de 71**

**Convocation du
conseil
en date du
1^{er} juillet 2021**

**CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :**

**PAR PUBLICATION
LE**

**PAR DELEGATION
LE**

Signature

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Régis BONDOUI, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Gilbert COSTE, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
René MERIC par Jean-François GLEIZES, Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Robert BATIGNE à Pascal ASSEMAT, Eliane BOURGEOIS MOYER à Guy BONDOUY, Sandrine CAMPGUILHEM à Charles PAULY, Sabine CHABERT à Denis BOUILLEUX, Claire DARCHY à Nathalie NACCACHE, Dominique DUBLOIS à Alain BOUSQUET, Présillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Thierry MALLEVILLE à Cédric MALRIEU, Bernard PECH à Alain CARBON, Martine PUEBLA à Benoît MERLIN.

Excusés : Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Didier MAERTEN, Pierre MONOD, Hubert NAUDINAT, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Isabelle SIAU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Cédric LEMOINE, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Gérard MONDRAGON.

Selon les recommandations gouvernementales et afin de garantir un accès équitable aux familles, Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'instaurer un système de pondération avec des critères : sociaux, familiaux, d'activités et d'ordre de pré-inscription pour l'attribution des places en crèche. Ceci afin d'organiser et de rendre transparent et lisible le processus d'inscription au sein des trois crèches.

Monsieur le Président propose de retenir les critères ci-après validés par la commission Petite enfance en date du 28 juin 2021 :

CRITERES D'ATTRIBUTION	CRITERES ET POINTS
Demandeur résidant sur le territoire	Critère obligatoire
Demandeur travaillant sur le territoire	1
Couple dont les deux parents travaillent	5
Couple dont un membre travaille	2
Couple dont les deux parents ne travaillent pas	1
Famille monoparentale dont le parent travaille	5
Famille monoparentale ne travaillant pas	1
Accident de la vie handicap, maladie chronique avec justificatif	4
Demande particulière des partenaires (MDS, assistante sociale, bénéficiaire du RSA majoré ...)	2
Naissances multiples ou plusieurs enfants sur liste de pré-inscription	2
Fratrie présente au sein de la structure	2
Parent mineur	2
Antériorité du dossier de 3 mois à compter de la date de demande d'accueil	2 points tous les 3 mois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE les critères ci-dessus de pré-inscription pour l'attribution des places en crèche.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T

Castelnaudary, le 7 juillet 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.

